



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 11 MAI 2023
AUDITOIRE DES COLLEGES DE VIGNER

Présidence : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022	Page	3
3.	Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	3
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire	Pages	3 - 4
5.	Nomination de deux membres de la Commission des infrastructures et espaces publics en remplacement de : • M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire • Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire	Page	4
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire	Page	4
7.	Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire en remplacement de : • Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire • M. Bernard Fabbri (PLR), démissionnaire	Page	4
8.	Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de M. Bernard Fabbri (PLR), démissionnaire	Page	5
9.	Nomination d'un-e membre du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire	Page	5
10.	Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de M. Louis Genné (ENT), démissionnaire	Page	5
11.	Remplacement des systèmes de stationnement payant au port et demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour sa mise en œuvre ; rapport à l'appui	Pages	5 - 8
12.	Demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.00 destiné au remplacement de trois armoires électriques à basse tension ; rapport à l'appui	Pages	8 - 11
13.	Demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 120'000.00 pour les réparations d'importantes fuites d'eau sur le réseau d'eau de boisson communal ; rapport à l'appui	Pages	11 - 14

14.	Fusion : point de situation	Page	14
15.	Communications du Conseil communal	Pages	14 - 21
16.	Motions et propositions : Rapport d'information en réponse à la motion du groupe PLR intitulée « <i>Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-es et les sociétés locales</i> »	Pages	21 - 24
17.	Interpellations et questions	Pages	25 - 27

Date	Statut	Commentaires
15.05.2023	Version provisoire pour approbation	
	Version définitive	

La Présidente

Bienvenue, je vous remercie de bien vouloir prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 13^{ème} séance ordinaire de la législature. J'ai tout d'abord reçu deux démissions, celle de M. Jérôme Vaneberg, appelé aux Etats-Unis pour des raisons professionnelles, et celle de Mme Andréa Sunier, qui a quitté notre commune.

1. Appel

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Droz, vice-secrétaire, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 24

Excusés : Mmes Silvia Carolillo, Corinne Engel, Ivana Marti
MM. Georges Bertoni, Abraham Doblado, Benjamin Jaggi, Ludovic Kuntzer, Ramadan Nrecaj, Thomas Overstolz, Philippe Von Bergen

En retard : Mme Elise Ianni
MM. Rajesh Ambigapathy, Jean-Philippe Pramil

Suppléant : M. William Ducret

La Présidente

J'ai reçu une modification de l'ordre du jour concernant une nomination pour la Commission des ports et des rives. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce changement d'ordre du jour ?

La demande de modification n'étant pas contestée, **La Présidente** entame la séance.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **la Présidente** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un·e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. William Ducret.

La Présidente en prend bonne note.

4. Nomination d'un·e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS propose Mme Paola Attinger-Carmagnola.

La Présidente en prend bonne note.

5. Nomination de deux membres de la Commission des infrastructures et espaces publics en remplacement de

- **M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire**
- **Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire**

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS propose M. Jean-Claude Berger.

La Présidente en prend bonne note.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. René Lüthi.

La Présidente en prend bonne note.

6. Nomination d'un·e membre de la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de M. Jérôme Vaneberg (PS), démissionnaire

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS propose Mme Nathalie Müller.

La Présidente en prend bonne note.

7. Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme et aménagement du territoire en remplacement de

- **Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire**
- **M. Bernard Fabbri (PLR), démissionnaire**

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose MM. Alexis Bolle et William Ducret.

La Présidente en prend bonne note.

8. Nomination d'un·e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de M. Bernard Fabbri (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. Jean-Maurice Ducommun.

La Présidente en prend bonne note.

9. Nomination d'un·e membre du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Andréa Sunier (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. Jean-Maurice Ducommun.

La Présidente en prend bonne note.

10. Nomination d'un·e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de M. Louis Genné (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe ENT propose Mme Yaëlle Roehrich(-Ferrari), habitante de Saint-Blaise, proposée par l'Entente comme citoyenne, elle est hors parti.

La Présidente en prend bonne note.

11. Remplacement des systèmes de stationnement payant au port et demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour sa mise en œuvre ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Corinne Engel, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 2 mai 2023, en présence de 8 de ses membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

Le parking du Port à Saint-Blaise, d'une capacité de 212 places, est une des principales zones de stationnement du village. Actuellement, le paiement du parking s'effectue par l'un des trois horodateurs présents. Des pannes toujours plus fréquentes, la nécessité de proposer un moyen de paiement plus adapté au monde actuel, et le remplacement d'un système alourdissant les contrôles motivent le Conseil communal de procéder au changement de trois appareils et à la suppression du quatrième. Il n'y aura donc plus de délivrance de tickets mais les utilisateurs auront à saisir le numéro d'immatriculation de leur voiture. Il sera en outre possible de payer via des applications sur smartphone telles que ParkingPay, EasyPark, Twint, etc. Ces applications permettent une gestion souple et équitable du temps de stationnement en offrant la possibilité d'en prolonger la durée ou de l'interrompre en tout temps, depuis son smartphone.

Le changement des appareils coïncidera avec une nouvelle tarification : le stationnement en journée des véhicules automobiles sur le site du port au moyen d'un système à prépaiement (horodateurs), ceci 7/7 jours, de 08h00 à 20h00, soit 12 heures par jour, toute l'année.

Sur la base du rapport du Conseil communal et des réponses données par ce dernier, la Commission financière et de gestion, à unanimité, préavis positivement la demande de crédit.

Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics (non lu au cours de la séance) :

Lors de sa séance du 26 avril 2023, la Commission des infrastructures et espaces publics a analysé le rapport du Conseil communal et souligne les avantages suivants :

- Gain de temps pour les contrôles pour le personnel communal
- Offre de paiements intégrant les « nouvelles technologies »

La commission n'a pas spécialement émis de commentaires négatifs à l'augmentation des plages horaires et des tarifs.

Elle observe que le coût d'investissement sera très rapidement amorti compte tenu des recettes réalisées.

A l'unanimité, la commission accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour le remplacement des systèmes de stationnement payant du port.

Rapport de la Commission des ports et des rives (non lu au cours de la séance) :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des ports et des rives a, lors de sa séance du 12 avril dernier, discuté du rapport en question.

La Commission des ports et des rives soutient la demande de crédit à l'unanimité.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal aurait pu, pour cette demande de crédit de CHF 30'000.00, éviter de la faire passer devant le Conseil général puisqu'effectivement, en tenant compte de nos compétences à hauteur de CHF 50'000.00, nous aurions pu décider de prendre cela sur nous. Pourquoi est-ce que nous le passons devant vous, parce que les tarifs ont changé et que les tarifs sont soumis à l'approbation du Conseil général. Nous faisons donc les choses dans les formes.

Trois horodateurs à changer, et pourquoi nous les changeons : vous l'avez vu dans le rapport, ils tombent sans cesse en panne et ils n'acceptent que les pièces de monnaie, pas les cartes, soit des moyens de paiement très peu pratiques à l'heure actuelle. Nous passons au système Digitalparking, utilisé aujourd'hui par la commune de La Tène, la commune d'Hauterive et que nous avons également ici dans le parking de Vigner. Un système de parking qui permet les pièces, mais aussi TWINT et les autres applications par carte. Cela facilite d'une part le paiement par les utilisateurs, mais aussi, d'autre part, les contrôles par notre assistant de sécurité publique qui, puisque les gens devront introduire leur numéro de plaque, pourra passer simplement avec une sorte de téléphone-scanner devant les véhicules pour voir si ceux-ci sont en règle avec leur paiement sur la place du port. Donc, nous allons aussi gagner du temps.

Voilà en ce qui concerne deux horodateurs pour le parking du port et un horodateur pour l'Euro-relais, qui est dans le même état que les autres.

En ce qui concerne les tarifs, vous avez vu qu'il n'y a que quelques changements, puisqu'aujourd'hui le montant maximum payé par les personnes pour les heures passées est de CHF 5.00, et nous passons désormais à CHF 12.00 maximum la journée, soit CHF 1.00 par heure, payable de 8h00 à 20h00. Il y a également quelques changements pour les camping-cars, avec un tarif qui passe de CHF 16.00 à CHF 20.00. Pour les vignettes, tant pour les propriétaires des bateaux que pour les habitant-e-s de Saint-Blaise, le montant passe de CHF 50.00 à CHF 75.00 pour les habitant-e-s de Saint-Blaise, et de CHF 50.00 à CHF 100.00 pour les propriétaires de bateau.

Trois Conseillers communaux ont travaillé sur ce dossier, puisque cela concernait autant le port, que la sécurité, que les infrastructures, donc nous nous sommes mis d'accord. Une étude a été faite concernant d'autres moyens de sécurisation du port, vous l'avez ici dans le rapport. La pose de barrières aurait coûté CHF 180'000.00, avec une complexité notamment lors des livraisons à La Buvette. Il aurait fallu des autorisations et, jusqu'à présent, le portique au-dessus a été cassé à plusieurs reprises avec des véhicules relativement lourds. Je ne donnais donc pas cher de la pose d'une barrière et de sa longévité, surtout que CHF 180'000.00, par rapport à CHF 30'000.00, pour une commune qui cherche un peu d'argent, ça pose quand même quelques problèmes.

Je remercie d'avance les groupes de l'accueil, que j'espère favorable, sur ce rapport.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Eric Ryser (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance préparatoire du lundi 8 mai, le Parti Socialiste a examiné avec attention le crédit qui est soumis à votre approbation ce soir.

Le remplacement d'horodateurs vieillissants a suscité une approbation unanime de la part du groupe socialiste. D'autant plus que de nouvelles fonctionnalités seront intégrées, ce qui donnera plus de souplesse à l'usage et, par là-même, plus de confort aux utilisateurs.

Cependant, cette demande de crédit a engendré un riche débat portant sur l'affectation du parking et la répartition des fonctions qui l'entourent. Par ailleurs, il a également été discuté de l'utilisation des places de stationnement par les personnes âgées.

Revenons sur le premier point évoqué, soit la répartition des fonctions. À l'entrée, depuis le nord du parking, nous trouvons un espace réservé aux camping-cars. Certes, cet endroit est bien équipé, mais n'est-il pas implanté dans un endroit bruyant et peu attrayant ? Ne devrait-on pas profiter du projet d'implantation des panneaux photovoltaïques pour rapprocher ces installations du bord du lac et ainsi augmenter de manière significative l'attrait de notre commune pour les touristes qui y sont de passage ? En bref, ne serait-il pas nécessaire de repenser la répartition des fonctions liées au stationnement sur l'ensemble du secteur du port, en prévoyant l'entreposage de bateaux à la place des camping-cars, par exemple ?

La seconde problématique traitée par le Parti Socialiste est celle des personnes âgées. En effet, certaines personnes, dans les périodes où le stationnement était gratuit, venaient parquer leurs véhicules, ceci afin de pouvoir profiter de marcher sur des chemins plats. Un certain nombre d'entre elles ont des moyens financiers limités et sont tributaires de prestations complémentaires. Ne serait-il pas possible de leur adjoindre une carte de parking par le biais de la Commission des aînés à l'occasion du paquet de Noël ?

En dernier lieu, et à titre strictement personnel, je regrette la disparition de la plage horaire gratuite de midi !

Comme il a été dit au début de sa prise de position, le Parti Socialiste va approuver à l'unanimité le crédit qui nous est présenté, mais nous engageons le Conseil communal à réfléchir aux autres points évoqués ci-dessus.

Je vous remercie pour votre attention.

M. David Guenin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR acceptera ce crédit, car il voit d'un bon œil le remplacement de ces horodateurs. Cela est positif d'un point de vue de l'uniformité des systèmes entre les communes. Il n'y a pas d'objection particulière concernant l'augmentation des tarifs et également des horaires étendus.

Le groupe accepte cette demande de crédit sans autre forme de procès.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pas d'objection de notre part, nous constatons notamment que l'investissement sera vite remboursé par les revenus du parking.

Juste une question qui nous vient d'une personne de la société civile : est-ce que des réflexions en rapport avec la mobilité douce ont été ou seront intégrées dans le projet du système de stationnement ? Par exemple, un emplacement mieux aménagé pour les vélos ou l'intégration des abonnements pour les transports publics dans le système de paiement.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vais répondre aux questions qui ont été posées, en premier par le groupe PS. Le Conseil communal va intégrer effectivement les propositions et remarques dans sa réflexion. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il sera peut-être difficile de faire des particularités pour les personnes âgées ou pour tel type d'habitants de Saint-Blaise. Néanmoins, nous allons tenir compte des remarques que vous avez faites ce soir.

En ce qui concerne la remarque de M. Lorenzo Zago, nous avons pensé effectivement à la mobilité douce, puisque le rapport que nous avons demandé à un spécialiste de la circulation va tenir compte de cela pour avoir une séparation entre les vélos et les piétons, afin d'avoir des pistes séparées qui éviteront les dangers de croisement entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Je vous remercie.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.00 destiné au remplacement de trois armoires électriques à basse tension; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Corinne Engel, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 2 mai 2023, en présence de 8 de ses membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La commune de Saint-Blaise est propriétaire de son réseau d'électricité. Celui-ci comprend, pour la desserte communale de l'énergie électrique des administré/es et PME, 99 armoires de distribution ainsi que 14 stations de transformation.

La présente demande de crédit est complémentaire à la demande de crédit d'engagement (CHF 270'000.00 pour 2023) qui favorise l'extension et le renforcement des réseaux des services industriels. Soucieux de jouer la carte de la transparence et de rester dans les limites de ses compétences financières, le Conseil communal privilégie une demande de crédit ad hoc pour ce genre de travaux.

Sur la base du rapport du Conseil communal et des réponses données par ce dernier, la Commission financière et de gestion, à l'unanimité, préavise positivement la demande de crédit.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des énergies de Saint-Blaise s'est réunie le mardi 25 avril en présence de M. Roland Canonica, Conseiller communal en charge du dicastère. Elle a examiné :

Une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.00 destiné au remplacement de trois armoires électriques à basse tension.

Cet objet a obtenu le soutien de la majorité des membres présents.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport qui vous a été remis, il s'agissait prioritairement de changer des armoires. Sachant qu'une armoire a une durée de vie de trente-cinq ans, sachant que nous avons une centaine d'armoires, il s'agirait de remplacer trois armoires par année, ce qui n'a pas été fait à ce rythme-là ces dernières années. Il s'agit quelque part de se remettre à jour pour garder un réseau électrique qui soit performant et qui garde sa valeur. Il y a aussi des notions de sécurité que nous devons prendre en compte, mais vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme May Rousseau (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lundi dernier, le groupe s'est réuni et a pris position à la majorité en faveur de la demande du crédit d'engagement de CHF 75'000.00 pour le remplacement de trois armoires électriques à basse tension.

Le groupe constate que, s'il y a une centaine d'armoires de ce genre à Saint-Blaise, il serait peut-être plus judicieux à l'avenir de changer trois armoires par année et inclure un montant directement

dans la demande de crédit d'engagement annuel du mois de décembre, avec le budget, afin de garder un réseau fort et fonctionnel.

Une question tout de même est sortie de notre discussion. Pourquoi les coûts des travaux de génie-civil, qui semblent répétitifs, sont si importants ?

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pas d'objection de notre part pour l'entrée en matière, nous allons approuver ce crédit. Nous constatons notamment que cet investissement est tout à fait compatible avec la somme des amortissements annuels du réseau électrique, qui sont d'environ CHF 250'000.00 par an.

A ce propos, je prends l'opportunité pour une remarque plus générale. Le fait de voter au cas par cas ce type de crédit ne doit pas faire perdre de vue la vision générale de l'économie du réseau électrique. Le réseau électrique constitue un compte autoporteur qui doit être géré comme une entreprise distincte. A chaque investissement, il faut donc s'assurer d'où viennent les ressources et quels seront les avantages en terme de service, efficacité et rentabilité. Mais il faut aussi se demander quel impact aura cet investissement sur la valeur du réseau, en rappelant que c'est ce paramètre qui sert chaque année à déterminer le prix de la distribution de l'électricité aux usagers que nous sommes tous ici.

C'est notamment pour cela qu'en constatant dans la demande de crédit pour la réfection de Maigroge-Lignières, demande de crédit qui a ensuite été retirée mais qui, je pense, reviendra, constatant que nous planifions près de CHF 2'700'000.00 d'investissement sur environ trois ans à la charge de réseau électrique, je me suis un peu inquiété. D'un côté, nous pourrions avoir quelques doutes sur l'équité du partage des coûts entre les divers réseaux et systèmes (eau, épuration, routes, éclairage public). De l'autre, un tel montant de CHF 2'700'000.00, ou similaire, ne pourrait qu'augmenter de manière très significative la valeur du réseau, et donc, les tarifs. Il y a à mon avis une affaire à suivre sur ce point-là.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Flavio Buschini (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni mardi 9 mai pour sa séance de groupe et a discuté du rapport présenté ce soir. Il s'agit d'un crédit permettant le remplacement de trois armoires électriques vieillissantes, selon le plan d'amortissement de celles-ci par la commune.

Le groupe constate que cet investissement est nécessaire au bon fonctionnement de notre réseau électrique et à la sécurité de celui-ci.

Le PLR a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie pour le soutien que j'ai cru comprendre, mais j'aimerais prendre une ou deux de vos remarques en compte. Concernant le génie-civil, il faut savoir que, d'abord, c'est excessivement coûteux, rien que l'installation de chantier. Mais dans les cas qui nous occupent, c'est surtout en « prévision de ». C'est-à-dire qu'il peut y avoir une semelle de mur ou des câbles qui n'arrivent pas

au bon endroit et qu'il faut ensuite creuser plus profond, mais ce n'est pas dit que nous allons absolument dépenser cet argent-là.

Concernant le tarif de l'électricité, pour les rues Maigroge et Daniel-Dardel, nous sommes hors-sujet. J'ai presque honte de devoir rappeler que le tarif de l'électricité est fixé par Eli10 pour l'ensemble des communes qui sont dans la zone de desserte. Cela signifie que ce n'est pas seulement Saint-Blaise qui aura une augmentation du coût du kWh. J'ai fait un petit calcul et je pense que vous n'aurez pas trop de problèmes avec l'augmentation qui devrait venir, mais nous parlerons de cela quand la situation sera plus définitive.

Je vous remercie de votre attention.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

13. Demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 120'000.00 pour les réparations d'importantes fuites d'eau sur le réseau d'eau de boisson communal ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Corinne Engel, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 2 mai 2023, en présence de 8 de ses membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

Au cours de l'année 2022, une fuite imprévisible et non planifiable de dégâts sur le réseau a dû être traitée dans une urgence absolue, urgence indispensable pour répondre aux impératifs ainsi qu'aux besoins de la population en assurant l'alimentation en eau de boisson dans les plus brefs délais. Les factures pour ces travaux sont parvenues à l'administration communale au début 2023.

La Commission financière et de gestion s'étonne que ces factures arrivent si tard et que le Conseil général doit à nouveau voter sur des demandes de crédit d'argent déjà dépensé.

D'après le Conseil communal, Eli10 a beaucoup de retard avec la facturation. Le Conseil communal insiste sur l'urgence absolue de ces travaux. Il s'engage à rendre attentif Eli10 à accélérer l'envoi de factures pour des travaux effectués.

Sur la base des explications données, la Commission financière et de gestion, à unanimité, accepte la demande de crédit.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des énergies de Saint-Blaise s'est réunie le mardi 25 avril en présence de M. Roland Canonica, Conseiller communal en charge du dicastère. Elle a examiné :

Une demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 120'000.00 pour les réparations d'importantes fuites d'eau sur le réseau d'eau de boisson communal.

Cet objet a obtenu le soutien de la majorité des membres présents.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Il s'agit d'un cas exceptionnel qui sort complètement du cadre du montant annuel destiné à l'entretien ou au développement du réseau d'eau. Pourquoi ? Le montant prévu annuellement est de CHF 70'000.00 et en deux fuites, nous sommes arrivés à CHF 140'000.00, plus tout ce qui s'est passé ailleurs, car il y a eu encore d'autres fuites. C'est pour cela qu'à la fin de l'année, un bilan est tiré, nous regardons ce qui a été utilisé sur le montant disponible de CHF 70'000.00, ce qu'il reste, et ensuite nous faisons un crédit complémentaire et supplémentaire pour le montant qui est dépassé. En l'occurrence, il s'agit de montants extraordinaires, car depuis quelques années que je suis là, je n'ai jamais vu des montants aussi élevés que cela pour des fuites. Je vous rends attentifs pour certains : la fuite de la route de Lignièrès est conséquente, mais le long de cette route, c'est régulièrement qu'il y a des fuites et des corrections qui sont à faire. En principe, une fuite est estimée entre CHF 15'000.00 et CHF 25'000.00, je vous laisse donc juger. C'est simplement à la fin de l'année que nous pouvons savoir si nous avons utilisé l'ensemble des CHF 70'000.00 ou pas, et à ce moment-là seulement, nous pouvons faire une demande de crédit complémentaire, ce qui est le cas ici.

Je vous remercie de votre attention.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lionel Giron (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le budget annuel alloué à la convention entre notre commune et Eli10 pour l'entretien et l'extension du réseau d'eau de boisson est de CHF 70'000.00. En 2022, d'importantes fuites d'eau ont nécessité des réparations non budgétées d'un montant additionnel de CHF 140'000.00, comme l'a expliqué M. Canonica. Les explications fournies par le rapport du Conseil communal sont claires et satisfaisantes et de plus, le rapport de la Commission financière et de gestion indique que cette dernière accepte la demande de crédit à l'unanimité.

Le groupe PS se permet de souligner qu'il regrette tout de même que le crédit pour la réfection et le réaménagement de la rue de la Maigroge, de la rue Daniel-Dardel et de la route de Lignièrès soit repoussé, alors que l'on constate effectivement que le réseau est vieillissant et qu'il a grand besoin d'être rénové.

En conclusion, le groupe PS acceptera la demande de crédit à l'unanimité.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pas d'objection de notre part pour l'entrée en matière, nous allons voter ce crédit. Nous constatons notamment, un peu dans le même paradigme de ma dernière intervention, que cet investissement est, malgré son caractère extraordinaire, à peu près compatible avec la somme des amortissements annuels du réseau d'eau qui sont de CHF 116'000.00 par an.

Le réseau d'eau, nous pouvons le rappeler, constitue aussi un compte autoporteur donc doit aussi être géré comme une entreprise distincte. Il faut s'assurer à chaque investissement d'où viennent les ressources, quels sont les avantages, parce qu'en particulier, peut-être encore plus que pour le réseau électrique, le coût de l'entretien d'un côté et les investissements de l'autre, ont un impact direct et quasi immédiat sur la rentabilité du réseau et donc, à très court terme, sur le prix de l'eau.

Il convient donc d'avoir un plan d'entreprise bien précis pour la gestion de l'eau, son entretien, sa rénovation, et non pas de se limiter à une gestion au coup par coup.

A ce propos quand même, nous remarquons que, depuis plusieurs années, le coût d'entretien a un peu augmenté, mais nous restons dans des chiffres relativement modestes. Cela a été déjà le cas lors du changement de personnel chez l'ancien concessionnaire Hildenbrand, mais encore un peu plus depuis que la gestion est passée chez Eli10. Nous avons aussi appris dans le cadre de ce crédit précis, avec un certain souci, la remarque de la Commission financière et de gestion sur le retard de cette demande de crédit budgétaire, sous prétexte que la facture n'est arrivée que huit mois plus tard. De telles habitudes seraient inconcevables dans la gestion d'une entreprise privée et amènerait assez rapidement à la faillite. Je pense qu'il est légitime de demander au Conseil communal d'être un peu plus rigoureux dans le contrôle et la prévision des dépenses. Bien sûr, lors d'une situation exceptionnelle, nous pouvons aller de l'avant, mais une fois que le travail urgent est complété et fini, il n'y a aucune raison de ne pas avoir rapidement une estimation raisonnable des coûts encourus, sans prétexter d'attendre les factures en bonne et due forme pendant des mois.

Par ailleurs, le Conseil communal pourrait-il rappeler au Conseil général les dispositions de lois concernant les dépenses urgentes et les crédits complémentaires ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni mardi 9 mai pour sa séance de groupe. Il a traité la demande de crédit pour compléter les coûts extraordinaires de deux grosses fuites sur le réseau d'eau potable survenues en 2022. Plus précisément, sur la route de Lignièrès et au chemin des Perrières, pour un montant s'élevant à CHF 120'000.00.

Le PLR a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Probablement que je me suis mal exprimé, je vais recommencer depuis le début.

Nous avons CHF 70'000.00 à disposition et avons actuellement dépensé CHF 120'000.00. Nous aurions pu venir devant vous en vous demandant, au mois de septembre, CHF 120'000.00, et à la fin de l'année vous dire que nous n'avons dépensé que CHF 50'000.00 des CHF 70'000.00, ce qui serait dommage. C'est pour cela que nous attendons de voir combien nous avons dépensé dans le courant de l'année et puis, à la fin de l'année, nous demandons pour ce qui est urgent, et en l'occurrence ce qui a déjà été dépensé, mais nous ne voulions pas laisser l'eau s'écouler comme cela.

Et puis une autre remarque, qui n'est pas visible dans le rapport mais pour laquelle j'ai les connaissances, je pense tout comme M. Zago : il y a des prix qui ont plus que doublés dans le matériel de réseaux d'eau, cela est incroyable. Nous avons dû changer des conduites à la Communauté des Eaux Neuchâteloises, nous ne reconnaissons pas les prix. Ce qui est en train de se passer est terrible, et ce depuis le début de l'année passée étonnement. C'est pour cela aussi qu'il y a des coûts qui augmentent. Je vous rappelle qu'au niveau matériel, Eli10 travaille au prix coûtant. Ils ne font donc pas de bénéfice sur le matériel.

Je vous remercie pour votre attention.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

14. Fusion: point de situation

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, je vais vous parler du côté institutionnel du processus de fusion. Nous avons procédé à un vote sur la convention de fusion et le rapport de fusion au sein des Conseils communaux ce lundi. Donc les quatre Conseils communaux en charge des quatre communes qui nous concernent ont voté sur ces documents. Ces documents vont vous être proposés lors de la séance du 8 juin 2023 qui va avoir lieu dans les quatre communes en même temps, à 19h30. Vous recevrez les documents comme d'habitude environ deux semaines à l'avance. A la suite de la séance, il y aura une petite verrée qui sera organisée ici-même, où nous allons recevoir nos collègues des Conseils communaux et Conseils généraux des trois autres communes.

Maintenant, au niveau informatif : il y a eu évidemment cette séance publique de mercredi dernier, tenue à l'Espace Perrier à Marin, à laquelle vous étiez en partie, avec différentes annonces, dont l'annonce sur le taux fiscal de 68 comme vous le savez. Cela est évidemment une étape importante au niveau de l'information que l'on apporte à la population et aux membres du Conseil général.

Concernant le site de la fusion, soit fusion-baslac.ch, ce dernier est mis à jour actuellement à un rythme de deux à trois fois par semaine. Pour ceux qui ne l'ont pas découvert depuis quelques semaines, allez-y, car vous allez y découvrir de nouvelles rubriques, de nouveaux visuels, des vidéos, des nouvelles informations, donc cela vaut la peine de le consulter.

Et pour terminer, je vais évidemment vous parler des cafés citoyens qui vont commencer. Il y en aura trois qui vont se dérouler sur Saint-Blaise. Le premier aura lieu ce samedi, entre 9h00 et 11h30, au Wine More Time, au Puck, où vous êtes tous les bienvenus. Venez accompagnés, venez seuls, faites-en de la publicité, car le but est d'avoir du monde. C'est aussi une occasion pour les Conseillers généraux de s'intéresser, de poser des questions auprès des membres de la Commission de fusion ou auprès du Comité de pilotage, qui seront présents ce jour-là. Je vous donne également les deux autres dates, si vous ne les avez pas encore en tête, marquez-les dans vos agendas : les 23 et 30 mai 2023, de 17h30 à 20h00, au même endroit.

Je remercie les membres de la Commission de fusion, qui vont participer, qui ont été intégrés dans l'organisation de cet événement et qui seront présents à ces trois cafés citoyens. Nous restons évidemment à votre disposition si vous avez des questions.

Je vous remercie de votre attention.

15. Communication du Conseil communal

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai trois informations à transmettre, la première concerne Pro Santé. Comme vous le savez, Pro Santé est une association dont les huit membres, les huit communes de l'Entre-deux-Lacs, sont propriétaires. Hier, lors de notre séance, nous avons choisi les projets que nous allons soutenir. Cette association soutient des projets qui se déroulent dans notre région de l'Entre-deux-Lacs et qui sont liés à la santé. Nous avons un budget d'environ CHF 12'000.00 par année et nous avons décidé de soutenir des projets relativement variés. Cela peut être une tournée d'une chorale, en passant

par du matériel pour un centre d'animation ou l'événement des pommes à la récréation, que vous connaissez pour la plupart grâce à vos enfants, qui se déroule toujours sur le site du Bas-Lac. Cette association soutient des projets et se retrouve deux fois par année. La prochaine fois, vous pouvez peut-être l'annoncer à des associations qui travaillent en lien avec la santé, sera le 30 octobre, qui sera également le prochain délai pour déposer des projets liés à la santé.

Rayon parascolaire, le Conseil communal a décidé d'une augmentation des places subventionnées en structure parascolaire, soit l'Accueil à Saint-Blaise, pour le jeudi midi. C'était une forte demande faite par les familles auprès de la direction du parascolaire, pour augmenter le nombre de places pour le jeudi midi. Le Conseil communal a donc décidé d'accepter cette augmentation de douze places. Cela est donc une bonne nouvelle pour les familles de notre commune. Cette augmentation entrera en vigueur dès cet automne.

Au niveau de la sécurité, malgré les apparences, la belle saison va bientôt arriver et nous avons déjà planifié les patrouilles de sécurité, qui se feront sur les rives et au port, et qui commenceront si possible le week-end de l'Ascension selon la météo, ou alors dans une semaine. Évidemment, si la météo n'est pas encore adéquate pour des activités en plein air, nous repousserons un peu ces rondes.

En restant au port, je voulais vous préciser que le Conseil communal a décidé de garder l'éclairage public de la zone du port allumé toute la nuit. Nous avons décidé au mois de novembre ou décembre l'année dernière d'éteindre l'éclairage public à minuit, ce qui a été fait. Par contre, au vu de la belle saison et des activités au port, avec La Buvette et autres loisirs, l'éclairage restera allumé toute la nuit au port.

Une nouvelle concernant notre agent de sécurité publique, qui a un nouvel outil en main et qui s'appelle « EPSI-App Amendes ». Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de voir le résultat de cet outil, sous la forme d'un petit papier que vous trouvez derrière les essuie-glaces de votre voiture si vous attrapez une bûche. Il y a eu une modification qui a été faite et qui change vraiment sa façon de travailler car, auparavant, il utilisait un carnet rempli manuellement et, maintenant, c'est un système de QR-Code via une application. Cela est donc un gain de temps important. Le but n'est pas qu'il dégaine plus vite car il a plus de temps, mais c'est désormais du temps qu'il a à disposition pour faire d'autres activités, soit toutes les activités qui sont liées à une présence dans le village. A ce sujet, je voulais également vous préciser, et j'arrêterai là-dessus, que notre agent de sécurité publique est à votre disposition. Il est là pour la sécurité de toutes et tous, donc si vous avez des questions qui sont liées à la réglementation routière ou la sécurité de façon générale, n'hésitez pas à lui poser des questions. Une partie revient au Conseil communal, une partie est redirigée vers d'autres services cantonaux, il ne faut pas en avoir peur et vous pouvez sans autre communiquer avec lui et lui poser les questions que vous souhaitez.

Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Jeanneret (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Première information concernant le collège de la Rive-de-l'Herbe. Depuis la séance du Conseil général du 15 décembre dernier, les choses se sont accélérées. Concrètement, à fin 2022, le Conseil communal a levé les oppositions au projet et a délivré le permis de construire. Dans le délai du 1er février 2023 qui leur était imparti, les opposants n'ont pas fait recours à la levée de leurs oppositions. Le permis de construire est donc entré en force et le projet a pu repartir.

Dans un premier temps, nous avons donc réuni les médecins encore dans le projet, ainsi que de nouveaux acteurs, soit un dentiste et une physiothérapeute, pour recréer une équipe de base, motivée à aller de l'avant. Avec cette équipe renouvelée, des discussions techniques ont eu lieu en avril dernier, pour redéfinir la répartition des étages et des locaux. Cette nouvelle répartition a

nécessité un travail de la part des architectes, en particulier pour assurer la sécurité en cas d'incendie, très importante dans ce genre de projet.

En parallèle, le Conseil communal planche sur le modèle financier du projet. Il est en effet important que les questions de locations soient réglées avant tout début des travaux, comme le Conseil communal s'y est toujours engagé. Une séance de reprise du projet avec la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe a également eu lieu le 30 avril. Aujourd'hui, les nouveaux plans adaptés par l'architecte sont disponibles et seront discutés, ainsi que les aspects financiers, dans une séance qui doit encore être fixée et qui aura lieu dans les deux ou trois semaines à venir.

Le but que s'est fixé le Conseil communal est d'avoir un accord avec le groupe de médecins, relatif à la répartition des locaux et aux aspects contractuels, au plus tard cet été. La perte de temps de plus d'une année due aux oppositions, qui se sont révélées abusives et mal fondées, a cependant fragilisé le projet et engendré des coûts supplémentaires non négligeables. Cependant, comme nous l'avons déjà dit en décembre, et comme cela s'est confirmé ces deux derniers mois, nous disposons d'un bâtiment très intéressant pour l'implantation d'un Centre médical, et nous collaborons avec une équipe de médecins motivés et prêts à s'engager. Dans ce cadre, le Conseil communal va donc de l'avant, avec résolution et optimisme.

Deuxième point concernant la révision du plan d'aménagement local (PAL). Comme vous le savez, la révision du PAL est en cours. Le Conseil communal est très satisfait des prestations fournies par le mandataire choisi, qui est à l'écoute de ses intentions et tient compte, bien sûr, des orientations prises dans la phase précédente de l'avant-projet. L'intensité et la méthode proposées par le mandataire pour l'implication de la Commission de révision de plan d'aménagement local (CRPAL) sont également satisfaisantes aux yeux du Conseil communal. C'est d'ailleurs un des éléments qui avait amené au choix de ce mandataire lors de l'appel d'offres.

En complément aux séances techniques entre le Conseil communal et le mandataire, trois Ateliers ont déjà eu lieu avec la CRPAL en janvier, février et avril, qui ont porté respectivement sur les « Identités des quartiers et les potentiels de densification », la « Mobilité » et les « Zone mixte et zone d'activité économique ». Un quatrième Atelier aura lieu lundi prochain, qui portera sur les « Espaces et quartiers ouverts / verts ». Il y aura en tout six Ateliers.

Deux études sectorielles sont également en cours, comme elles avaient été définies dans l'avant-projet. La première concerne le secteur « Les Fourmillières », à l'entrée est de Saint-Blaise, le long de la route de Soleure. Trois contacts avec tous les propriétaires de la zone ont déjà eu lieu :

- Une séance d'information générale à la fin de l'année passée ;*
- Une invitation par la Commune de chaque propriétaire séparément au début de cette année ;*
- L'Atelier numéro un le 26 avril, où tous les propriétaires étaient présents.*

L'Atelier numéro deux, toujours en présence de tous les propriétaires, aura lieu le 6 juin 2023. Il s'agira là d'effectuer le rendu des études et des discussions avec les propriétaires, en vue de l'intégration de la discussion avec la CRPAL puis de l'intégration dans le PAL.

La seconde étude sectorielle concerne la zone Village-Gare-Lac, soit de la gare BLS jusqu'à la frontière avec Hauterive au sud de la route de Neuchâtel. Nous travaillons actuellement à la récolte des données de base et à la définition fine des éléments à étudier, le cœur de l'étude commencera cet été.

Enfin, des contacts ont été pris avec tous les propriétaires de la zone située entre la rue des Lavannes et la route de Neuchâtel, depuis la maison Perrier jusqu'au feu du Bas-du-Brel. Cette zone, qui comprend la COOP, est en effet importante pour le développement de Saint-Blaise, en particulier le long de la route de Neuchâtel. Le but de ces contacts est de voir si des synergies entre les propriétaires peuvent être trouvées, entre leurs projets éventuels à court ou moyen terme.

Concernant les délais pour la révision du PAL, l'objectif du Conseil communal est de remettre le projet au Service de l'aménagement du territoire (SAT) au début de 2024. Le passage devant le

Conseil général aura donc lieu courant 2024, vraisemblablement au début de la prochaine législature.

Troisième point d'information concernant les panneaux solaires en zone d'ancienne localité. Pour rappel, le Conseil communal a décidé de ne pas autoriser, pour le moment, la pose de panneaux solaires dans la zone d'ancienne localité. Cette décision a été prise dès les premières demandes de pose, en 2020-2021.

La raison principale de cette décision est le fait que la zone d'ancienne localité est listée dans l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. Ces sites sont des témoins de l'histoire de la Suisse et de son architecture. Ils sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et sont soumis à des mesures de protection spéciales. Plusieurs parties de l'inventaire à Saint-Blaise font l'objet de la protection A, qui est le niveau le plus élevé.

Le Conseil communal est d'avis qu'une pesée des intérêts doit être faite entre la protection de ce patrimoine et la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables, fournies en l'occurrence par les panneaux solaires, qui impactent grandement les toitures sur lesquelles ils sont posés.

Pour se donner les moyens d'établir cette pesée des intérêts et comme il s'y est engagé, le Conseil communal a mis sur pied une commission ad hoc, composée à parts égales de spécialistes de l'énergie solaire et de spécialistes de la protection du patrimoine, ainsi que de représentants du Conseil général. Cette commission doit fournir au Conseil communal les bases pour l'élaboration d'un règlement spécifique, qui sera inclus dans la révision du PAL. La commission ad hoc a siégé trois fois entre septembre 2022 et mars 2023. Une quatrième séance est en principe prévue, à fin mai 2023.

En parallèle, et afin de protéger ce processus, le Conseil communal a décidé de publier une interdiction temporaire de bâtir pour tous panneaux solaires en zone d'ancienne localité, avec entrée en vigueur au 4 novembre 2022, et pour une durée maximale de deux ans. Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'État, en décembre 2022. Nous avons reçu aujourd'hui même la décision du Conseil d'État relative à ce recours, qui le rejette. Cette décision est importante pour le Conseil communal, car elle confirme le bienfondé de sa démarche et la justesse de ses arguments, rappelés ci-dessus.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques informations, mais j'essaierai d'être bref. Tout d'abord, ne soyez pas surpris si vous trouvez quelqu'un d'autre au troisième étage du bâtiment administratif, car effectivement une nouvelle secrétaire du Conseil communal a été engagée au 1^{er} avril 2023, celle ayant fonctionné durant de très nombreuses années étant atteinte par l'âge de la retraite.

Le Conseil communal a également soutenu l'idée de faire une formation, actuellement pour les cadres de la commune, pour lutter contre le harcèlement au sein du personnel de la commune.

Pour ce qui est du dicastère des énergies, j'ai une information qui devrait vous faire plaisir : il y a deux ou trois ans, lors de la rénovation du collège de Vigner V, votre autorité a accepté un crédit pour l'achat de panneaux solaires photovoltaïques. En un an, cette installation a fourni trente-six MWh, je vous laisse vous renseigner sur ce que cela représente, qui ont été ensuite injectés dans le réseau. Cela a aussi permis d'économiser quatorze mille kilogrammes de CO2 et aurait permis la plantation de quatre-cent-vingt-et-un arbres.

Concernant le chauffage à distance, les affaires suivent leur cours et nous suivons simplement la manière dont cela est traité avec nos citoyens, puisque maintenant c'est le groupe E qui a le contact directement avec les personnes intéressées.

Nous sommes actuellement en train de faire une évaluation de la station de pompage de Vigner, qui souffre de certaines consommations excessives, notamment en électricité, dont vous vous souvenez certainement. Il y avait eu des problèmes de provenance inconnue avec la qualité d'eau de boisson de Marin, et nous arrivons juste au bon moment, car j'ai appris hier que, l'eau étant considérée comme un aliment, le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) avait l'intention de venir inspecter cette installation et ce sera l'occasion de profiter de la présence de l'inspecteur pour mettre en ordre qui doit l'être.

Le Conseil communal a fait établir une analyse de l'éclairage public, notamment suite à l'obligation d'extinction durant l'hiver à cause de la pénurie d'électricité et nous sommes en train d'évaluer ce qui nous est revenu. Je vous communique également que, pour ce qui en est de l'installation de photovoltaïques proposée sur le parking du port, c'est en train de mûrir. Une borne de recharge est toujours à disposition au port et vous avez pu constater que le crédit attribué pour déplacer l'armoire du port qui avait été inondée il y a trois ans, sauf erreur, a été terminé.

Pour ce qui concerne les déchets ménagers : l'appel d'offres publiques a été fait et a été attribué. Le Conseil communal a fait l'objet d'un recours d'un mauvais coucheur. Pour ce qui est des déchets verts, vous avez accès à SIMAP depuis hier, cela reste la même chose, mais nous avons un peu élargi le domaine puisque, désormais, nous travaillons avec quatre communes, mais pas les quatre fusionnables. Il s'agit de La Tène, Hauterive, Saint-Blaise et Cressier.

J'en ai fini pour mes informations, je vous remercie.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Première information concernant le Temple : après la première phase de l'embellissement de la tour que vous aurez tous pu apprécier, je l'espère, nous sommes passés à la phase numéro deux, avec des échafaudages qui ont été mis sur le reste du Temple, puisque le but maintenant est de pouvoir continuer et de refaire également les extérieurs avec des plantations d'arbres, en bref tout le parvis du Temple. Parallèlement à cela, le beffroi que nous avons décidé, en Commission de rénovation du Temple, entre Hauterive et Saint-Blaise, de reconstruire en bois et non pas en acier comme il l'était précédemment, car l'acier a été complètement détruit au fil des années. Donc celui qui était en place a été démonté, détruit et reconstruit en bois par une entreprise de la région. Une fois qu'il sera terminé, vraisemblablement après les vacances d'été, nous pourrons réinstaller les cloches, mettre les installations électriques, remettre l'horloge et enfin vous pourrez à nouveau entendre les cloches sonner et voir l'heure sur le clocher du Temple. Naturellement, entretemps nous aurons reposé le coq, puisque c'est un élément au-dessus de cet édifice que l'on voit de loin.

En ce qui concerne la RC5, les études continuent. Je participe à des séances avec la Ville de Neuchâtel, la commune d'Hauterive et le Service des ponts et chaussées, donc les études vont bon train. Néanmoins, les travaux à Saint-Blaise ne commenceront pas tout de suite, heureusement pour nos finances.

En ce qui concerne la RC2185 : vous avez vu que le rapport ne passerait pas ce soir puisque, malgré des présentations qui ont été faites à diverses commissions, il a été décelé un certain manquement dans les explications concernant la partie électrique notamment. Nous avons demandé aux groupes, aux partis, de poser leurs questions jusqu'à lundi dernier à midi, ce qui a été fait, puisque nous devons les transmettre à la société Eli10 et au bureau d'ingénieur qui a fait l'étude et le projet. En ce qui concerne le délai de présentation de ce rapport, vous conviendrez que cela va être difficile de le traiter en juin, puisque le délai des réponses est court. Nous devons traiter à nouveau le rapport, donc vraisemblablement que nous le traiterons plutôt dans le dernier trimestre de cette année, ce que nous regrettons. Cela veut dire que si le rapport passe, les travaux commenceront

début janvier 2024. Puisque les soumissions ont désormais été envoyées, cela doit figurer sur SIMAP et donc cela permettra aussi, lors de la passation de ce rapport, d'avoir des chiffres qui se rapprocheront le plus d'une réalité économique.

Puisque c'est une question qui viendra plus tard, les risques liés aux crues du Ruau. Je vous l'avais déjà dit, la société BG Bonnard & Gardel a été mandatée pour établir ce rapport sur les risques liés aux crues du Ruau. Ce rapport a été livré, tant au canton qu'à la commune, la semaine dernière par la société BG Bonnard & Gardel. Ce rapport doit encore être finalisé, et nous prévoyons une présentation de ce dernier à l'ensemble du Conseil général lors d'une séance spéciale, présentée par les auteurs ainsi que par le canton.

Je vous remercie.

M. Pierre Schmid (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Quelques nouvelles brèves. Nous ne nous sommes pas vus depuis l'année passée, donc il y a quelques nouvelles intéressantes qui se passent dans ce village.

Alors tout d'abord, quelque chose de technique, soit la vaisselle en plastique réutilisable. Vous savez peut-être déjà qu'il y a un nouvel arrêté pour l'interdiction de la vaisselle qui n'est pas réutilisable, qui a été mis en fonction dès le début de cette année à Saint-Blaise, sur le domaine communal, qui reflète l'arrêté du canton. Il y a une disponibilité de verres que nous avons achetés à la commune, qui est en location pour les sociétés locales et les citoyens. Il y a cinq cent verres de trois décilitres et cinq cent verres d'un décilitre.

Concernant cette salle ici à Vigner, la salle de spectacle, pour ceux qui ne le savent pas encore, les prix des locations sont sur le site internet. Si vous avez envie de louer cette salle ou transférer les prix à quelqu'un, ce sera via le site internet. Il faudra aussi s'adresser à la commune bien entendu pour sa location. Je répète quand même qu'il y a la gratuité pour les sociétés locales, une fois par année, pour cette salle ou aussi une autre salle. Je vous signale également que nous sommes en train de travailler sur une signalétique pour cette salle, afin de la trouver plus facilement car il n'y en a pas actuellement.

Je passe au « Prix Culture et Sport » de la Région Neuchâtel Littoral (RNL) dont nous faisons partie. C'est un prix intéressant qui récompense de CHF 25'000.00 des projets. Les trois lauréats ont été désignés, vous avez peut-être vu cela dans la presse. Ce qui est réjouissant c'est que le premier prix a été attribué à un festival, Ersatz Festival, qui a lieu à Saint-Blaise et qui se déroulera du 25 au 27 août 2023. Il y aura des artistes, des ateliers, du théâtre, des animations familiales et les intervenants sont principalement de la région du Littoral. Le deuxième prix a été gagné par la Compagnie Zali, pour « Zali, autour du trapèze volant », cela se passera à Colombier et à Neuchâtel. Et le troisième prix, oui il y a eu trois prix car cela était très serré, a été remis à l'association quatre, qui sont des photographes, dont l'art va s'afficher dans l'espace urbain par exemple à la gare de Neuchâtel. Une nouveauté pour ce prix : désormais nous allons déterminer des parrains, qui seront des Conseillers communaux des différentes communes, ce qui permettra de suivre les différents projets et se tenir informés.

Encore une fête, celle du 1^{er} août. Vous l'avez sans doute entendu, le 1^{er} août se tiendra cette année à Saint-Blaise. Normalement, il aurait dû avoir lieu à Marin, à La Tène, mais vu qu'il y a des travaux au camping à cause du TCS qui doit refaire le camping, il nous a été demandé de le faire à Saint-Blaise, ce que nous faisons avec joie. Nous sommes en train de le préparer, je peux déjà vous citer quelques animations : show équestre, du cirque pour les petits, des spectacles de cirque de trois compagnies, sous un grand chapiteau, donc en cas de pluie nous pourrions être protégés, il y aura des animations musicales mobiles, sans doute « Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois » ce qui est vraiment pas mal. Il y aura bien entendu la partie officielle, un spectacle de drones tout comme l'année passée, et en plus, s'il n'y a pas d'interdiction de feu, un grand feu. Il y aura aussi beaucoup plus de foodtrucks que l'année passée, six à huit foodtrucks, plus « La Paillote » que vous

connaissiez au débarcadère au port. Il y aura aussi un marché « Pop-Up Store », avec déjà vingt stands qui sont dans la liste pour participer à ce marché artisanal, basé sur la récupération et le recyclage. Bien sûr, nous n'avons pas oublié les sociétés locales qui sont intégrées si elles veulent tenir un stand ou animer durant ces festivités.

Hivers'Vita 2023 : pour ceux qui connaissent, c'est le parcours Vita en hiver. Ce qui est intéressant, c'est que cet événement, que nous avons initié avec les communes voisines de La Tène et Hauterive, a fait des émules et nous sommes actuellement à six communes qui participent à cet Hivers'Vita. La moyenne des participants est entre dix et quinze personnes, parfois nous étions même vingt, ce qui fait un peu près nonante participants, sur les six parcours Vita organisés cette année sur l'hiver et le printemps. C'est réjouissant car cela prend de l'ampleur, même si cela peut paraître petit, mais cela fait parler des parcours Vita et ce qui est intéressant, je trouve, c'est qu'il y a un entretien qui est fait de ces parcours Vita dû à cet événement. Donc si vous y retournez, vous pourrez constater que les engins sont réparés dans toutes les communes, des copeaux ont été installés, c'est vraiment réjouissant. Bien sûr, cela suivra en 2024, toujours avec le soutien du canton.

Encore une fête : la Foire de Saint-Blaise, qui se tiendra, notez-le, les 27 et 28 mai 2023, même si certains seront peut-être en vacances. Les affiches sont en train d'être distribuées, les annonces sont également faites. Il y aura des concerts le samedi, une zone foraine et des stands, puis le dimanche, toujours une zone foraine et le coffre-ouvert, organisé par le Parti Socialiste.

J'aimerais aussi vous rappeler une chose importante, si vous souhaitez savoir tout ce que je suis en train de vous dire : NemoNews. J'insiste souvent là-dessus mais je vous le répète : toutes ces nouvelles sont là pour la commune de Saint-Blaise, ou pour les autres communes si vous êtes intéressés par ces nouvelles-là.

Je passe maintenant au groupe de communication. Nous avons un groupe de communication dans notre commune, qui a été formé. Vu aussi la motion qui en découle sur la communication, je pense que c'est important d'en rappeler, en faisant juste un point de situation. A savoir que le site internet est neuf, il est toujours en constante amélioration, donc n'hésitez pas à nous faire des retours. Dans ce groupe de communication, il y a différents projets qui ont été mis en place et qui sont en train d'être continués aussi. Nous trouvons désormais un écran digital à l'accueil, on peut donc voir ce qui se passe à la commune, dans quelle salle nous devons aller en arrivant, et il y a également des nouvelles qui passent sur cet écran d'accueil. Nous avons aussi travaillé sur les réseaux sociaux, nous sommes désormais assez présents sur Facebook, sur Instagram, c'est quand même encourageant, 633 followers sur Facebook et 306 followers pour l'instant sur Instagram, donc n'hésitez pas à vous abonner si vous ne l'êtes pas encore sur ces réseaux où nous distillons aussi les informations.

Une autre chose réjouissante : la nouvelle brochure communale, que nous refaisons tous les deux ans, avec les nouvelles informations, avec des choses intéressantes dedans sur la commune, ainsi que des lunettes 3D car il y a désormais des photos en 3D dans la brochure. Elles sont là, je vous en ai apporté pour que vous puissiez les prendre, c'est gratuit. J'en profite pour remercier l'administration communale pour tout ce beau travail qui a été fait, parce que c'est quand même un sacré travail pour réunir tout cela. Alors c'est clair que les informations à l'intérieur ne sont pas toujours fraîches après tant d'années, donc si vous trouvez qu'elles ne sont pas fraîches, n'hésitez pas à aller sur le site internet.

Nous sommes aussi sur un projet de mail info, ou newsletter en anglais, pour les prochains mois à venir, cela afin d'améliorer cette communication au sein de la population, ainsi qu'au sein du législatif pour avoir des informations de temps en temps. En effet, si on y pense, cela fait six mois que nous ne nous sommes pas vu, je pense que cela est bien d'avoir des informations, même si bien sûr les commissions existent aussi pour cela.

Je passe à un autre sujet, qui est le « Pumptrack », un projet qui prend du temps bien sûr, mais j'avais été interpellé l'année passée par rapport à cela, j'avais dit que nous allions avancer là-dessus et en effet, nous avons eu un premier rendez-vous avec la responsable du Service des ponts et chaussées (SPCH) en début d'année, qui nous a coachés par rapport à cela, pour aller de l'avant

avec ce projet. A savoir également que l'Association Pumptrack Bas-Lac a reçu CHF 5'000.00 du canton pour les soutenir justement dans l'élaboration d'un plan 2D ou 3D, pour essayer de mettre en place ce projet. Actuellement, les documents sont en train d'être finalisés pour remettre cela au SPCH, pour proposer le projet. Je vous tiendrai informés, il devrait normalement être envoyé ces prochains mois.

Et je terminerai avec des nouvelles du port. M. Marc Renaud nous a parlé des lumières du port, qui restent en effet allumées, mais il faut savoir aussi qu'il va y avoir une pêcherie qui va arriver tantôt, le permis de construire a été distribué. Un gros travail a été aussi fait au port concernant les remorques, les bers, parce que nous avons vu que cela était un peu problématique, tout le monde avait sa remorque un peu partout. Actuellement, des étiquettes ont été faites, tout comme un recensement qui permettra de faire de l'ordre dans tout cela. Je remercie aussi toute l'équipe du port avec M. Pierre Robert-Nicoud, qui a pris ses fonctions et mis beaucoup d'ordre, ainsi que M. Sébastien Saam.

C'est tout pour les communications, je vous remercie.

16. Motions et propositions

Rapport d'information en réponse à la motion du groupe PLR intitulée « Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-es et les sociétés locales ».

M. Pierre Schmid (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec enthousiasme que je viens devant vous au nom du Conseil communal avec un rapport permettant le classement de la motion intitulée « Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-es et pour les sociétés locales ».

La Commission temporaire des Fourches a été réactivée au début 2021, après plusieurs années d'inactivité. Intégrant le plus possible les acteurs du site, nous avons travaillé pour faire l'inventaire du site afin de trouver des solutions, des propositions et opportunités pour permettre à chacun de bénéficier au mieux de ce magnifique lieu.

Pourquoi est-ce que l'on classe cette motion, alors que le travail n'est pas terminé ? C'est pour valider le projet, les intentions et les impulsions, ainsi que le travail déjà effectué. Mais le travail ne s'arrête pas là. Le classement de la motion nous permet de valider que nous allons dans la bonne direction. Une motion n'est pas un mandat, mais une demande d'analyse débouchant sur un rapport de projet.

De plus, dès le classement de cette motion, la Commission des Fourches, à l'unanimité, valide de transformer cette Commission temporaire des Fourches en commission permanente de « Culture, loisirs et sport », qui sera soit du Conseil communal, soit du Conseil général. Le Conseil communal y est également favorable.

J'en profite pour vous rendre attentifs sur le règlement communal parlant des motions. J'ai moi-même découvert ce terme plus précisément en m'intégrant dans le monde politique. L'article 52 définit le terme de motion : c'est une injonction du Conseil général envers le Conseil communal à lui présenter un rapport d'informations. Pour certains, vous connaissez cela par cœur, mais je préfère le répéter pour ceux qui, comme moi, n'étaient pas attentifs à tout cela. Il existe aussi l'injonction appelée « proposition », qui elle sera accompagnée d'un rapport avec un projet d'arrêté. Ces injonctions peuvent faire l'objet d'amendements quand ils sont présentés. Dès qu'une motion ou une proposition est acceptée au Conseil général, le Conseil communal doit l'examiner et faire un rapport dans une prochaine séance, mais au plus tard dans un délai d'une année.

L'article 53 parle du traitement des motions, entre autres que le classement doit être fait à la majorité simple et que le Conseil communal peut faire la demande d'une prolongation de délai de 6 mois lorsque les circonstances l'exigent. Nous avons plusieurs motions en suspens au Conseil communal, la plus ancienne datant de 2011. Cela fait donc 24 demandes de prolongation de délai. Il serait donc opportun de rediscuter ensemble comment une motion doit être traitée pour son classement. Nous n'allons pas ici débattre de cela, mais ce sujet sera repris à la Commission financière et de gestion lors des prochaines séances. Je retiendrais pour l'instant que la réponse à une motion et son classement est le résultat d'une analyse proposant un projet permettant de donner des lignes directrices.

Je vous invite donc à valider le rapport du Conseil communal et le classement de la motion. Je laisse à présent la parole aux groupes politiques et à la Commission des Fourches. Mais avant je voulais encore vous signaler que la fête des Fourches est prévue pour le weekend du 1er juin 2024, et que le marquage au sol du parking a été finalisé ces jours.

La Présidente laisse la parole à M. Olivier Blanchoud pour la lecture du rapport au nom de la Commission temporaire des Fourches.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En l'absence de son Président, c'est en tant que Secrétaire que je prends la parole.

La Commission temporaire des Fourches se réunit assidument depuis le mois de juin 2021, pour traiter de la motion des PLR.

Un travail d'inventaire des activités et des installations est d'emblée mené ainsi qu'une discussion de fond sur ce que les commissaires envisagent comme développement pour les Fourches. Ces échanges mettent en lumière le fait qu'il n'y a pas d'unanimité qui se constitue autour de la question, l'empan allant de l'énoncé d'une zone touristique à développer, au maintien des activités en place, mais sans aucun autre projet à vouloir développer. Les arguments corroborent chacun de ces propos, allant de l'idée qu'il y a là une zone à populariser et rendre accessible à un maximum de personnes, à l'idée qu'il y a là comme un sanctuaire écologique qui est à préserver.

Des mesures d'amélioration sont envisagées et discutées : le Parcours Vita, un étang, l'idée d'une carte synoptique pour mettre en avant les particularités du site par exemple. La commission réfléchit également à permettre une rencontre pour la population sur le site, pour permettre la rencontre avec les usagers des différentes installations, M. Pierre Schmid vient de nous en donner la date.

Les questions en suspens tournent notamment autour de la mise à niveau des installations du FC Saint-Blaise.

La commission s'est réunie à une dizaine de reprises en présence de M. Sébastien Saam pour relayer à la commune les travaux à mener.

Lors de sa dernière séance, la commission a soutenu le Conseiller communal Pierre Schmid dans sa démarche de demande de classement de la motion.

Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport.

M. Lionel Giron (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS salue le travail du Conseil communal qui a étudié les possibilités d'amélioration du site des Fourches, ainsi qu'une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois.es et les sociétés locales suite à une motion du groupe PLR.

Cependant, le groupe PS regrette que la commission consultative des Fourches n'ait pas rendu un rapport, que nous venons d'entendre maintenant, à l'issue de son travail d'analyse. Certes, il n'y a pas d'obligation à produire un tel rapport mais celui fourni par le Conseil communal nous semble manquer de quelques précisions importantes.

Deux points en particulier ont suscité des questions et des débats au sein de notre groupe.

Le premier point concerne la zone récréative : qu'est-ce qui est prévu pour cette zone ? Le terme est assez générique et il est assez difficile de se faire une idée finalement de ce que cela recouvre vraiment.

Le second aspect, et peut-être le principal, concerne l'accessibilité piétonne du site. Le rapport mentionne dans son point « Accès aux Fourches » qu'une réflexion est en cours sur les possibilités d'aménagement. Le groupe PS souhaite souligner que l'accessibilité piétonne est problématique aujourd'hui parce qu'elle est dangereuse, il n'existe pas d'espace sécurisé pour les piétons et le développement du site conduira nécessairement à une fréquentation accrue, du moins nous l'espérons, notamment par les enfants du village. Il nous semble donc primordial que cet accès piéton soit amélioré et sécurisé, que des marquages au sol ou tout autre délimitation devraient pouvoir être étudiés et mis en place.

Ainsi une majorité du groupe PS rejette le classement de la motion, afin que les discussions sur ce projet puissent continuer au sein des autorités.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente est pour le classement de la motion.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction du rapport soumis et prend acte tant de la liste des actions entreprises en cours, que de la planification avec les actions validées du projet à analyser. Nous sommes satisfaits également d'entendre que la Commission des Fourches accepte le classement de la motion.

Nous estimons que ce rapport remplit la demande de motion PLR et par conséquent, le groupe PLR estime que le classement de la motion peut être prononcé.

Je vous remercie.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie pour le soutien majoritaire, mais je me permets quand même de répondre à des interrogations, entre autre pour la zone récréative. Je pense que vous parlez de la zone où se trouve le saut en hauteur, qui va être enlevé, et là nous allons aménager cette zone avec des gravillons, je ne sais plus exactement le terme, pour éventuellement jouer aux boules ou avoir les familles qui seront là pour avoir un espace de détente. Voilà pour cette zone-là. M. Olivier Blanchoud aurait également pu vous répondre, mais je crois qu'il était absent lors de votre séance si je crois mes sources.

J'entends bien vos arguments pour ne pas classer la motion. Cependant, la demande d'étude pour la route qui mène aux Fourches et pour la sécurité n'est pas un point de cette motion. Je vous invite à relire cette motion. En 2020, lors du dépôt de la motion par le groupe PLR, une intervention du groupe PS a fait mention de cet aspect, mais n'a pas fait l'objet d'une proposition d'amendement. La motion a été acceptée à l'unanimité.

Votre proposition est très intéressante et a tout de même été discutée au sein de la Commission des Fourches, dont la conclusion était qu'il faudrait l'intégrer avant tout dans le plan de circulation qui est en cours de réalisation. Je vous propose donc, dans un esprit constructif et d'élan politique, de valider ce rapport avec le classement de la motion et ainsi permettre à la Commission des Fourches et au Conseil communal d'aller de l'avant et de nous permettre ainsi de continuer le travail sereinement. C'est aussi donner de la valeur et de la reconnaissance au travail déjà accompli au sein de cette commission. Je le répète, votre proposition est intéressante, et si vous le jugez nécessaire, je propose de faire une nouvelle motion sur le sujet en particulier.

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

S'il n'y a pas d'autre intervention, puis-je demander une coupure de séance de cinq minutes ?

La Présidente accepte la suspension de séance de cinq minutes et annonce que les discussions reprendront à 21h00.

La Présidente

Je vous remercie. Suite à cette interruption, y a-t-il d'autres prises de parole demandées ?

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les divers propos qui ont été échangés sur cet objet, nous avons entendu en particulier la préoccupation visiblement partagée de la part du Conseil communal sur cette question d'accessibilité. Je crois que nous n'avons pas non plus la prétention d'être les seuls à défendre ce genre de point d'attention, mais je pense que cela est bien que ce soit dit et que ce soit redit ce soir en particulier. Nous n'allons pas déposer de motion, ni aujourd'hui ni prochainement, sur cette question, mais sachez que c'est vraiment un point qui nous tient à cœur, je crois que cela a été dit.

Le groupe PS va soutenir le classement de la motion. Je vous remercie.

La Présidente passe au vote du classement pour le rapport de la motion.

La motion est classée à l'unanimité.

17. Interpellations et questions

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Alors que des initiatives se dessinent pour rendre notre village attractif aux touristes et aux personnes de passage, les containers en face de la gare BLS interpellent toujours. Ils constituent une vraie tare non seulement esthétique mais en été, surtout odorante, ce qui est de moins en moins acceptable par notre population, en tout cas c'est notre sentiment. Cela est surtout lié au fait que la population a l'impression que l'on prend une solution alternative sur l'emplacement de l'ancienne déchetterie, qui pourrait facilement être mise en place. Est-ce que le Conseil communal entendrait prendre l'affaire en main ?

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes parfaitement d'accord et nous avons déjà pris les choses en main en demandant à l'entreprise qui s'occupe de ces écopoints de regarder, car il y a tout de même des prescriptions de sécurité avec la façon dont il faut récupérer les écopoints, avec la ligne de chemin de fer à côté, mais c'est quelque chose que nous avons en main.

M. Jean Claude Berger (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Cela est une question concernant l'eau potable. En mars dernier, notamment dans mon quartier, l'eau potable sentait très fort le chlore et je voulais savoir si cela était lié au fait que le fontainier avait peut-être eu la main un peu lourde en mettant le chlore, ou si cela était lié à cette période de sécheresse et que cela avait posé une problématique d'eau dans les réservoirs qu'il fallait compenser avec de l'eau moins naturelle. Pourriez-vous s'il vous plaît me renseigner ?

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un signe que l'eau est d'excellente qualité, je vous explique pourquoi. Je me permets car c'est quelque chose que j'ai appris relativement récemment. L'eau est chlorée avec le minimum possible parce que l'idée est la suivante : la qualité de l'eau est contrôlée en fonction du chlore résiduel, il doit y avoir le minimum de chlore, car s'il n'y a plus du tout de chlore, cela veut dire que c'est rempli de bactéries. C'est pour cela que je dis que l'eau était extraordinairement bonne. Mais cela peut venir de différentes raisons car c'est automatique, il n'y a pas quelqu'un qui ajoute ou non. Est-ce que d'aventure il n'y avait pas assez de tirage sur votre ligne ? Mais cela ne devrait pas arriver. J'ai encore contrôlé les résultats que nous avons reçu aujourd'hui sur la qualité de l'eau, nous avons une eau d'excellente qualité qui ne pose aucun problème. Cela était peut-être une particularité qui est arrivée à un seul moment, mais je n'ai pas d'autres informations à donner, Eli10 n'a pas non plus relevé quelque chose de particulier.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question porte sur des places de parc pour deux roues.

Juste à côté de la fontaine adossée au mur Est du Temple, tout au bas de la rue du même nom, six places de parc pour deux roues ont été tracées par la commune sur les pavés.

Le bruit court que ces places vont être supprimées, ce qui serait bien évidemment fort regrettable, ces places étant idéalement situées.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner, et nous rassurer par la même occasion ?

Je vous remercie.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je ne sais pas où vous avez entendu ces bruits courir Mme Attinger, mais effectivement c'est faux. Le Conseil communal n'a jamais eu l'intention de supprimer les places, en tout cas pour les vélos, à cet endroit-là.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que le Conseil communal peut nous donner des informations concernant les vilains containers qui se trouvent vers le collège de la Rive-de-l'Herbe et qui n'embellissent pas l'entrée du village. Est-ce que quelque chose est en action ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, nous avons trouvé un client qui ne va rien payer mais qui va nous débarrasser de ces horreurs. Il doit les réutiliser ailleurs et courage à lui, car les installer ailleurs ce n'est pas si évident, c'est pour cela qu'il y a un petit peu de délai. Mais il s'est engagé à, d'ici la fin de l'été, éliminer ces containers. Donc l'affaire est en cours.

Mme Madalina Chivu (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai deux questions. La première concerne les horaires des bateaux pour 2023. Est-ce qu'il y aurait la possibilité d'introduire quelques haltes à Saint-Blaise durant l'été ? Et pour la deuxième question : est-ce que le Conseil communal pourrait nous renseigner sur la situation concernant les marges d'inflation qui avaient été constatées au sein du Syndicat de l'Anneau de l'athlétisme ?

Je vous remercie.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie pour les questions.

En effet, pour la navigation, nous étions très contrariés au Conseil communal quand nous avons appris cette nouvelle, tout comme nos homologues qui étaient aussi très fâchés par rapport à cela, car nous n'avons pas été consultés. Nous sommes bien sûr aussitôt intervenus via des courriers. En effet, pendant la période estivale, il y aura une boucle, une petite boucle, qui inclut Hauterive, Saint-Blaise, Cudrefin et Neuchâtel. Après, dans les grandes boucles, nous n'y serons plus. Ce que nous avons fait, dès que nous avons reçu la nouvelle au mois d'avril, nous avons demandé, même exigé, de remettre les anciens horaires dès l'automne 2023, pour que cela redevienne pérenne en 2024 et Hauterive a fait de même. Le 20 avril, nous avons aussi demandé l'appui de l'Etat dans ce dossier et avons reçu le même jour une réponse de la direction de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM), pour que nous puissions avoir une rencontre en fin de cet été, pour débattre de ces horaires.

Concernant l'Anneau d'athlétisme, il y avait eu en effet une méchante affaire et j'ai demandé à la présidente de l'Anneau d'athlétisme la situation actuelle. Fin avril, le remboursement des CHF 121'343.20 a été effectué. Cela a été possible grâce à la vente d'une parcelle de l'hoirie Russillon. L'affaire est donc close et nous l'oublierons assez vite je l'espère.

Je vous remercie.

La Présidente clôt la séance et rappelle que la prochaine séance extraordinaire du Conseil général aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à 19h30, suivie d'une verrée, ainsi que la séance ordinaire du 22 juin 2023 sur les comptes.

La séance est levée à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La Présidente le vice-secrétaire

Pascale Giron-Lanctuit

Nicolas Droz